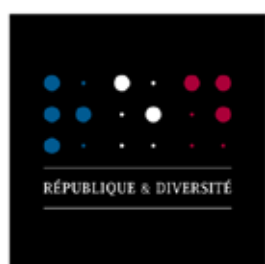


Le CAC 40, parité, diversité :
Synthèse de l'enquête de République & Diversité,
en partenariat avec le CRAN



Commanditaires de l'enquête

Cette enquête a été réalisée par République & Diversité, le think & do-tank de la diversité, en octobre 2012, en partenariat avec le Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN).

Définitions

La Parité



Parité : désigne la représentation des sexes à égalité.

La parité est la notion sur laquelle repose les politiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique (INSEE).

La méthodologie de cette enquête est construite à partir de la loi du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, loi dite «Copé-Zimmermann».

Le calendrier et les objectifs fixés par la loi :

- À l'issue des Assemblées Générales de 2011 : chaque sexe doit être représenté dans les Conseils
- Après les Assemblées Générales de 2014 : les Conseils doivent compter au moins 20% des administrateurs de chaque sexe
- À l'issue des Assemblées Générales de 2017 : la proportion de chaque sexe ne pourra être inférieure à 40% au sein des Conseils. Si un Conseil compte 8 membres au plus, chaque sexe devra être représenté par au moins deux personnes.

La Diversité

Diversité : « appliquée à l'entreprise, désigne la variété de profils humains qui peuvent exister en son sein ».

La méthodologie de l'enquête est fondée sur la « diversité d'origine, de pays, de région, de quartier, patronymique [...] et culturelle » (Définition formulée par l'association Charte de la Diversité en entreprise).



Parité : classement des conseils d'administration et de surveillance du CAC 40

Entreprises cotées	Proportion de femmes au sein du CA ou du CS	Classement final
Publicis Groupe	50 %	1
Safran	37,50 %	2 ex-aequo
Société Générale	37,50 %	2 ex-aequo
Vivendi	36,36 %	4
France Télécom	33,33 %	5 ex-aequo
PPR	33,33 %	5 ex-aequo
Bouygues	31,5 %	7 ex-aequo
BNP Paribas	31,5 %	7 ex-aequo
Vallourec	30,77 %	9
Pernod Ricard	28,57 %	10
Technip	27,27 %	11
Accor	27 %	12
Axa	26,66 %	13 ex-aequo
Total	26,66 %	13 ex-aequo
Air Liquide	25 %	15 ex-aequo
Crédit Agricole	25 %	15 ex-aequo
Legrand	25 %	15 ex-aequo
Michelin	25 %	15 ex-aequo
Schneider Electric	25 %	15 ex-aequo
Saint-Gobain	25 %	25 ex-aequo
Électricité de France	23,80 %	21
STMicroelectronics	22,22 %	22
Alstom	21,40 %	23 ex-aequo
Carrefour	21,40 %	23 ex-aequo
Danone	21,40 %	23 ex-aequo
L'Oréal	21,40 %	23 ex-aequo
Essilor International	20 %	27 ex-aequo
Sanofi	20 %	27 ex-aequo
Unibail-Rodamco	20 %	27 ex-aequo
GDF Suez	18,80 %	30
Lafarge	18,75 %	31
ArcelorMittal	18,18 %	32
Alcatel-Lucent	15,38 %	33 ex-aequo
Vinci	15,38 %	33 ex-aequo
LVMH	15 %	34
Capgemini	14,28 %	35 ex-aequo
Solvay	14,28 %	35 ex-aequo
Veolia Environnement	11,11 %	38
Renault	10,52 %	39
EADS	0 %	40



Diversité : classement des conseils d'administration et de surveillance du CAC 40

Entreprises cotées	Proportion de personnes issues de la diversité au sein du CA ou du CS	Classement final
ArcelorMittal	27,27 %	1
Renault	15,79 %	2
Danone	14,28 %	3
Axa	13,33 %	4 ex-aequo
Essilor International	13,33 %	4 ex-aequo
EADS	9,09 %	6 ex-aequo
Technip	9,09 %	6 ex-aequo
Accor	9 %	8
Legrand	8,33 %	9 ex-aequo
PPR	8,33 %	9 ex-aequo
Vinci	7,69 %	11
Alstom	7,10 %	12
Sanofi	6,66 %	13
Lafarge	6,25 %	14 ex-aequo
Saint-Gobain	6,25 %	14 ex-aequo
Schneider Electric	6,25 %	14 ex-aequo
Société Générale	6,25 %	14 ex-aequo
Veolia Environnement	5,55 %	18
Crédit Agricole	4,16 %	19
Air Liquide	0 %	20 ex-aequo
Alcatel-Lucent	0 %	20 ex-aequo
BNP Paribas	0 %	20 ex-aequo
Bouygues	0 %	20 ex-aequo
Capgemini	0 %	20 ex-aequo
Carrefour	0 %	20 ex-aequo
Electricité de France	0 %	20 ex-aequo
France Télécom	0 %	20 ex-aequo
GDF Suez	0 %	20 ex-aequo
L'Oréal	0 %	20 ex-aequo
LVMH	0 %	20 ex-aequo
Michelin	0 %	20 ex-aequo
Pernod Ricard	0 %	20 ex-aequo
Publicis Groupe	0 %	20 ex-aequo
Safran	0 %	20 ex-aequo
Solvay	0 %	20 ex-aequo
STMicroelectronics	0 %	20 ex-aequo
Total	0 %	20 ex-aequo
Unibail-Rodamco	0 %	20 ex-aequo
Vallourec	0 %	20 ex-aequo
Vivendi	0 %	20 ex-aequo



Les chiffres-clés de l'enquête

La parité :

24% : le pourcentage moyen de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises du CAC 40, soit moins d'un quart.

1 : le nombre d'entreprise qui ne compte aucune femme dans son conseil malgré ce que préconise la loi Copé-Zimmermann.

10 : le nombre d'entreprises du CAC 40 qui comptent moins de 20% de femmes au sein de leurs conseils. Ces entreprises seraient hors-la-loi si les objectifs pour 2014 de la loi Copé-Zimmermann étaient appliqués intégralement aujourd'hui.

39 : le nombre d'entreprises du CAC 40 qui comptent moins de 40% de femmes. Ces entreprises seraient hors-la-loi si les objectifs pour 2017 de la loi Copé-Zimmermann étaient appliqués aujourd'hui.

La diversité :

4,5% : le pourcentage moyen des personnes issues de la diversité dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises du CAC 40.

5 : le nombre d'entreprises du CAC 40 qui comptent plus de 10% de personnes issues de la diversité au sein de leurs conseils d'administration ou de surveillance.

21 : le nombre d'entreprises qui ne comptent aucune personne issue de la diversité au sein de leur conseil d'administration et de surveillance, soit plus de la moitié des entreprises cotées au CAC 40.

Contacts :

Louis-Georges TIN

Président de R&D

tin@republiqueetdiversite.fr

Adrien ROGISSART

Chargé de communication et des affaires publiques de R&D

rogissart@republiqueetdiversite.fr

06 58 81 98 52

